N° VOI/2018/51

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	26 avril 2018	**Nombre de conseillers communautaires**
Date d'affichage de la convocation :	26 avril 2018	En exercice : **50** Présents : **36** Votants : 46

Séance du jeudi 3 mai 2018

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi trois mai deux mille dix-huit à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, M. Rémi BICHEBOIS, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINE, M. Nicolas SORET, Mme Bernadette MONNIER (arrivée à 19h20), M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Thierry LEAU, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Jean-Louis JOURNEAU, M. Lionel BOUTIN, Mme Valérie BRUSIN, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER (arrivé à 19h20), M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Christian ROTILIO, procuration à M. Jean-Pierre BARRET
M. Claude PERREAU, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Jean-Yves MESNY, procuration à M. Mohammed BELKAID
M. Jean PARMENTIER, procuration à Mme Sylvie CHEVALLIER
M. Jacques COURTAT, procuration à Mme Emilie LAFORGE
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Thierry LEAU
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT
M. Bruno JAN, procuration à Mme Ludivine DUFOUR
Mme Eliette ITALIANO, suppléée par M. Jean-Louis JOURNEAU
M. Jean-Pierre BAUSSART, suppléé par Mme Valérie BRUSIN
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU
Mme Frédérique COLAS
Mme Laurence MARCHAND
M. Gilles-Maxime POIBLANC

SOUS-PRÉFECTURE DE SENS
18 MAI 2018
ARRIVÉE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Ludivine DUFOUR

Objet : Fonds de concours pour programme voirie 2017 – communes de Bussy-en-Othe, Looze et Villevallier

VOI/2018/51	Conseil communautaire du 3 mai 2018

Objet : Fonds de concours pour programme voirie 2017 – communes de Bussy-en-Othe, Looze et Villevallier

Vu l'article 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales portant le fonds de concours
Considérant la compétence « voirie » conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Jovinien,
Considérant le programme voirie 2017 approuvé par la commission « voirie » du 3 mai 2017,
Considérant le montant du programme voirie 2017 pour la Communauté de Communes du Jovinien à :

- pour les travaux de **dérasement d'accotement et curage de fossés, à 10 631,25 € HT,**
- pour les travaux d'**entretien des couches de roulement, à 165 205,34 € HT,**
- pour les **travaux annexes de voirie, à 826 514,88 € HT.**

Soit un total de **1 002 351,47 € HT.**

Considérant le paiement des travaux par la Communauté de Communes du Jovinien,
Considérant les communes de Bussy-en-Othe, Looze, et Villevallier ayant dépassé leur enveloppe de travaux qui leur est attribuée pour l'année 2017,
Considérant que la Communauté de Communes du Jovinien se fera rembourser par le versement d'un fonds de concours des communes de Bussy en Othe, Looze, et Villevallier, les montants suivants :

-	Bussy en Othe	120 000 €
-	Looze	31 500 €
-	Villevallier	24 000 €

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours,
Considérant que ce fonds de concours est formalisé par une convention avec les communes bénéficiaires,
Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires du 26 avril 2018,
Vu l'exposé du Vice-Président,
Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,
- SOLLICITE le fonds de concours « voirie » programme 2017, aux communes de Bussy-en-Othe, Looze, et Villevallier, pour les montants suivants :

-	Bussy en Othe	120 000 €
-	Looze	31 500 €
-	Villevallier	24 000 €

- AUTORISE le président ou son représentant à signer la convention formalisant ce fonds de concours.

Communauté de Communes du Jovinien

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET

Date de réception
par la Sous-Préfecture : 18/05/2018
Date de publication : 18/05/2018